

Les femmes dans l'Église : un panorama biblique

F. F. Bruce

F. F. Bruce · traduction allemande : Hans-Jörg Ronsdorf · avril 2021 · révisée en octobre 2026

“Women in the Church: A Biblical Survey”, Christian Brethren Review 33 (1982): 7-14.

À propos de l'auteur : Frederick Fyvie Bruce, connu sous le nom de **F. F. Bruce** (né le 12 octobre 1910 à Elgin, en Écosse ; mort le 11 septembre 1990 à Buxton, Derbyshire, en Angleterre), était un théologien évangélique écossais que certains auteurs considèrent comme l'un des spécialistes du Nouveau Testament les plus influents de la théologie britannique du XXe siècle.

Bruce était le fils d'un évangéliste du mouvement des Frères et resta toute sa vie un membre actif des Frères larges (*Open Brethren*), même s'il n'adhérait pas au dispensationalisme qui faisait partie de la doctrine du mouvement des Frères.

En 1959, il devint à l'université de Manchester *John Rylands Professor* de sciences bibliques et d'exégèse. À ce poste, il dirigea plus de thèses de doctorat en études bibliques que n'importe quel autre professeur de sa génération. On lui prête une connaissance immense de la Bible ; des étudiants racontent qu'en cours il citait de mémoire aussi bien le texte original hébreu et grec que plusieurs traductions anglaises de la Bible.

Dans ses convictions personnelles, il était connu comme évangélique. Il fut un soutien enthousiaste du mouvement étudiant évangélique InterVarsity et, pendant plus de vingt ans (1956–78), rédacteur associé consultatif de Christianity Today.

Contrairement à la majorité des évangéliques de sa génération, il s'engagea résolument, en raison de son interprétation des épîtres de Paul, pour l'égalité des droits des femmes dans le ministère de l'Église.

En allemand, il n'existe pas beaucoup de publications de lui. Dans ma jeunesse, la plus connue était « Die Glaubwürdigkeit der Schriften des Neuen Testaments » (en allemand), 1976. Ceux que les publications allemandes intéressent peuvent chercher ici chez les bouquinistes :

« F. F. Bruce » – acheter des livres d'occasion, anciens et neufs (booklooker.de)

Remarques préliminaires

Le phénomène du conditionnement culturel et les adaptations qui en découlent sont illustrés à maintes reprises dans la Bible elle-même. Nous voyons les nomades israélites passer du désert à la vie sédentaire et agricole de Canaan ; nous voyons cette agriculture paysanne céder la place, sous la monarchie, à une économie urbaine et commerçante – avec tous les abus contre lesquels s'élevèrent les grands prophètes d'Israël. Nous voyons l'adaptation, après l'exil, à la vie au sein d'un grand empire bien organisé – d'abord perse, puis hellénistique, puis romain. Même dans les limites (chronologiques) étroites du Nouveau Testament, nous voyons l'Évangile transplanté de sa matrice juive et palestinienne dans l'environnement païen du monde méditerranéen. À cet égard, la manière de Jean est particulièrement frappante. Tout en préservant l'Évangile originel du Christ, il exprime sa validité permanente et universelle dans un nouveau style de langage, pour un public très différent de celui auquel il avait d'abord été annoncé.

L'une des préoccupations majeures des scribes et des pharisiens à l'époque de notre Seigneur était d'appliquer à leurs contemporains un code de lois qui avait été donné à l'origine dans un tout autre mode de vie. La loi du sabbat, par exemple, avait été formulée pour une simple économie pastorale ou agricole, dans laquelle le « travail » était une notion clairement comprise. Mais quelles sortes d'activités tombaient sous l'interdiction du « travail » dans la situation plus complexe du début de l'ère chrétienne ? Les scribes voyaient qu'une définition détaillée était nécessaire pour donner aux gens une orientation claire : dans l'une de leurs écoles, on fixa trente-neuf catégories de « travail », toutes interdites le jour du sabbat.

C'était une manière d'aborder le problème du conditionnement culturel ; la voie de Jésus était différente. Il préférait revenir aux principes fondamentaux : toute action qui servait le but originel du commandement l'accomplissait ; toute action qui entravait ce but originel le transgressait. Mais c'était aux gens eux-mêmes de décider quelles actions servaient le but originel et lesquelles l'entravaient : il ne voulait pas édicter de prescriptions précises.

Les Évangiles montrent le contraste entre la voie des scribes et la voie de Jésus dans leur manière de traiter l'Ancien Testament. L'histoire de l'Église qui a suivi, jusqu'à notre propre génération, montre le même contraste dans la manière de traiter le Nouveau Testament et dans les diverses tentatives d'appliquer ses principes à des situations changeantes. Le droit ecclésiastique, qu'on l'appelle expressément ainsi ou non, est un exemple de la voie des scribes – la tradition des anciens.

Il faut tout à fait compter avec le conditionnement culturel lorsque le message éternel du Nouveau Testament retient aujourd'hui notre attention pratique. La situation locale et temporelle dans laquelle ce message a été transmis pour la première fois doit être prise en compte si nous voulons reconnaître ce qu'est réellement son message durable. Surtout si nous voulons apprendre comment l'appliquer de nouveau dans les circonstances locales et temporelles de notre propre culture.

Pour les missionnaires qui apportent l'Évangile dans des pays dont la tradition diffère de la leur, nous considérons cela comme allant de soi. Même avec nos réseaux immédiats et mondiaux, le choc culturel reste une réalité – une réalité qui joue dans les deux sens. Partons de la même manière du principe qu'une conscience sensible des cultures dans lesquelles les Évangiles et les épîtres ont d'abord paru nous aidera à comprendre ces documents dans leur propre contexte. Pour en tirer profit ensuite dans notre propre cadre de vie.

I. DANS LA CRÉATION

L'enseignement fondamental des récits de la création est que Dieu, lorsqu'il créa l'être humain (Adam) à son image, les créa homme et femme (Genèse 1.27).

Dans le récit de Genèse 1, il n'est pas question de priorité, et encore moins de supériorité. En Genèse 2, la femme est formée (chronologiquement) après l'homme, pour être « une aide qui lui corresponde » – et non, comme l'a exprimé un interprète ultérieur, « lui pour Dieu seul, elle pour Dieu en lui ». La priorité (chronologique) de l'homme dans ce récit de la création ne signifie pas sa supériorité. Toute affirmation en ce sens pourrait recevoir pour réponse l'argument inverse, selon lequel ce qui est créé en dernier couronne l'œuvre – mais aucun de ces deux arguments ne mène au but.

II. DANS LA CHUTE

C'est dans le récit de la chute, et non dans les récits de la création, que la supériorité d'un sexe sur l'autre est mentionnée pour la première fois. Et il ne s'agit pas ici d'une supériorité inhérente, mais d'une supériorité exercée par la force. Les paroles du Créateur à Ève, « tes désirs se porteront vers ton mari, mais il dominera sur toi » (Genèse 3.16), signifient que, dans notre condition humaine pécheresse, l'homme exploite le désir naturel de la femme envers lui pour la dominer et l'assujettir. *L'assujettissement de la femme est en effet un symptôme de la nature déchue de l'homme.*

Si l'œuvre du Christ comprend la victoire sur les conséquences de la chute, alors la portée de son œuvre pour la libération de la femme est évidente.

III. DANS LA NOUVELLE CRÉATION

(a) L'attitude et l'enseignement de Jésus

Jésus est né dans une culture dominée par les hommes. Il en a sapé certaines présuppositions fondamentales, discrètement et indirectement. Sa manière de traiter la question du divorce, par exemple, n'illustre pas seulement son recours constant aux principes fondamentaux ; sa principale conséquence pratique fut de corriger un déséquilibre qui pesait lourdement au détriment des femmes. Ses disciples masculins l'ont aussitôt compris, comme le montre leur réaction : « Si un homme ne peut en aucun cas divorcer de sa femme, disaient-ils, il vaut mieux ne pas se marier » (Matthieu 19.10).

Du fait que les douze apôtres originels étaient tous des hommes, on a parfois tiré des conclusions injustifiées. Mais en réalité, les disciples masculins de notre Seigneur faisaient piètre figure à côté de ses disciples féminines, surtout dans ses dernières heures ; et ce sont les femmes à qui il a d'abord confié le privilège de porter la nouvelle de sa résurrection.

Il traitait les femmes tout naturellement et sans gêne comme de véritables personnes. Il transmettait son enseignement aux oreilles attentives et au cœur de Marie de Béthanie, tandis qu'il révélait la nature de la véritable adoration justement à une Samaritaine. Ses disciples, qui le trouvèrent ainsi au puits, furent surpris qu'il parle avec une femme : pour un maître religieux, une telle chose était au mieux une perte de temps et au pire un danger spirituel.

(b) L'attitude et l'enseignement de Paul

Dans les nombreuses mentions que fait Paul de ses collaborateurs, hommes ou femmes, ***aucune différence de ministère ou de statut n'est suggérée.*** Parmi ces dernières, nous nous souvenons de Phœbé, diacre (et non diaconesse !) de l'Église de Cenchrées (Romains 16.1-2), qui, en remettant intacte l'épître aux Romains, a rendu un service inestimable à l'Église universelle. Et d'Évodie et de Syntyche de Philippiques, que Paul a louées comme des femmes qui ont combattu à ses côtés pour l'Évangile, avec Clément et d'autres (Philippiens 4.3). Paul emploie le titre d'« apôtre » de façon plus large que Luc, et il inclut peut-être même au moins une femme parmi eux, si la personne nommée à côté d'Andronicus en Romains 16.7 est Junia, une femme (comme l'a compris Chrysostome), et non Junias, un homme.

Du point de vue de l'éducation de Paul, il exprime une pensée révolutionnaire lorsqu'il déclare qu'« en Jésus-Christ... il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme » (Galates 3.28). Déjà à son époque, la prière juive du matin contenait probablement le

passage dans lequel l'homme pieux remercie Dieu de l'avoir créé Juif et non païen, libre et non esclave, homme et non femme. Ces trois privilèges sont ici effacés : aussi réels qu'ils aient été dans le judaïsme du temps de Paul – en Christ, ils sont abolis. Dans le judaïsme, seules les personnes de sexe masculin recevaient dans leur corps le sceau visible de l'alliance avec Abraham ; c'est une conséquence de l'Évangile de Paul, libre de la circoncision, que tout privilège religieux de ce genre des hommes sur les femmes soit aboli. Jusqu'à ce jour, chez les Juifs orthodoxes, le quorum d'une communauté synagogale est de dix hommes libres ; si dix hommes ne sont pas présents, le culte ne peut pas commencer. (Nous pouvons d'ailleurs nous réjouir d'avoir, pour les assemblées chrétiennes, le nombre moins exigeant de « deux ou trois », sans qu'il soit précisé s'il s'agit d'hommes ou de femmes.) Paul, en revanche, attend des femmes chrétiennes qu'elles jouent un rôle responsable dans les réunions de l'Église. Et lorsque, par souci de l'ordre public, il leur demande de se couvrir la tête quand elles prient ou prophétisent, **le voile est le signe de leur autorité pour exercer de cette manière leur liberté chrétienne – et non le signe que quelqu'un d'autre a autorité sur elles.**

Rien de ce que Paul dit ailleurs sur la participation des femmes au culte ne peut être compris dans un sens qui contredirait ces déclarations de principe. Cela vaut pour les restrictions apparentes de leur liberté publique en 1 Corinthiens 14.34 (« que les femmes se taisent dans les assemblées ») et en 1 Timothée 2.11 (« que la femme écoute l'instruction en silence, avec une entière soumission »). Des questions critiques ont certes été soulevées au sujet du texte de 1 Corinthiens 14.34-35 (que la tradition « occidentale » place après le verset 40) ou de la paternité directe des épîtres pastorales. Les preuves ne suffisent pas pour retirer 1 Corinthiens 14.34-35 du texte authentique ; l'interdiction formulée dans ces versets porte sur le fait de poser des questions qui impliquent un jugement sur des paroles prophétiques (c'est du moins ce que laisse supposer leur contexte). Quant aux épîtres pastorales, nous les avons reçues comme Écriture canonique, et cela vaut aussi pour 1 Timothée 2.9-15. Je suis enclin à donner raison à Chrysostome, qui lisait le Nouveau Testament grec dans sa langue maternelle, pour dire qu'en 1 Timothée 2.9-10 se trouve une instruction (qui développe l'enseignement de 1 Corinthiens 11.2-16) selon laquelle la tenue et le comportement des femmes doivent être convenables lorsqu'elles prennent part à la prière publique. Dans les versets 11 et 12 de ce chapitre, en revanche, la permission d'enseigner ou de gouverner n'est très expressément pas accordée aux femmes. La pertinence des deux arguments – (a) qu'Adam a été créé avant Ève et (b) qu'Ève a réellement été séduite, tandis qu'Adam savait ce qu'il faisait en transgressant le commandement divin – n'est pas immédiatement évidente. Je ne suis pas très satisfait de la thèse selon laquelle le premier serait un exemple ancien du principe du droit d'aînesse, qui reconnaît les droits particuliers du premier-né.

L'exégèse s'efforce de déterminer le sens du texte dans son cadre premier. Mais lorsque l'exégèse a fait son travail, notre application du texte devrait éviter de traiter le Nouveau Testament comme un livre de règles. Lorsque nous appliquons le texte du Nouveau Testament à notre propre situation, nous ne devons pas le traiter comme les scribes du temps de notre Seigneur traitaient l'Ancien Testament. **Nous ne devrions pas faire de ce qui était conçu comme une ligne directrice pour les croyants dans une situation donnée une loi obligatoire pour tous les temps.**¹ (Il est généralement admis que les prescriptions concernant les veuves, qui figurent plus loin dans la première épître à Timothée, n'ont pas à être appliquées littéralement aujourd'hui, bien que leur principe essentiel doive continuer d'être respecté.) **C'est un paradoxe ironique que Paul, qui tenait tant à libérer ses convertis de la servitude de la loi, soit transformé en législateur pour les générations suivantes. La liberté de l'Esprit, qui peut**

être préservée dans une situation donnée par un ensemble de lignes directrices, peut exiger une autre démarche dans une situation nouvelle.

La question se pose naturellement de savoir selon quels critères on peut distinguer avec certitude, dans les épîtres apostoliques, les éléments de portée locale et temporaire de ceux qui ont une portée universelle et durable. La question est trop vaste pour être discutée ici en détail. ***En ce qui concerne les écrits de Paul, cependant, un fil conducteur fiable nous est donné par l'accent passionné qu'il met sur la liberté – la vraie liberté, par opposition à la servitude spirituelle d'une part et au laxisme moral d'autre part. Le voici : tout ce qui, dans l'enseignement de Paul, favorise la vraie liberté est d'une portée universelle et durable*** ; tout ce qui semble restreindre la vraie liberté se rapporte à des conditions locales et temporaires. (Par exemple, pour passer à un autre domaine, les restrictions de la liberté d'un chrétien en matière de nourriture dépendent de la société dans laquelle il ou elle se trouve ; et même ces restrictions sont l'expression du principe supérieur qui consiste à toujours tenir compte du bien des autres.)

Un recours aux principes fondamentaux dans notre application du Nouveau Testament pourrait exiger de reconnaître que, si l'Esprit, dans son bon plaisir souverain, accorde à des croyants individuels des dons différents, ces dons sont destinés à être exercés pour le bien de toute l'Église. S'il refusait manifestement les dons d'enseignement ou de direction aux femmes chrétiennes, nous devrions accepter cela comme une preuve de sa volonté (1 Corinthiens 12.11). ***Mais l'expérience montre qu'il accorde ces dons et d'autres avec une « estime indifférenciée » aux hommes comme aux femmes – non pas, bien entendu, à toutes les femmes, pas plus qu'à tous les hommes. En ce sens, il n'est pas satisfaisant de se contenter, dans cette question du ministère féminin, d'une solution intermédiaire ou d'un compromis où il leur est permis de prier et de prophétiser, mais non d'enseigner ou de diriger.***

Permettez-moi d'ajouter qu'un recours à ces principes fondamentaux dans notre application du Nouveau Testament exige que rien ne soit fait qui mette en danger l'unité d'une église locale. Ceux qui comprennent les Écritures comme cela est suggéré dans cette contribution doivent avoir la liberté de les interpréter ainsi. Mais ils ne doivent pas forcer l'allure ni chercher à imposer leur compréhension des Écritures, tant que cette compréhension n'a pas trouvé une acceptation générale dans l'Église. Et lorsque ce sera le cas, il ne sera pas nécessaire de l'imposer.

IV. LE SACERDOCE DES FEMMES

Les débats récents sur l'admission des femmes au sacerdoce dans l'Église d'Angleterre et dans des communions semblables découlent largement d'une conception du sacerdoce chrétien que nous ne partageons pas. Dans ces débats, beaucoup ont franchement concédé que les femmes peuvent exercer dans l'Église pratiquement toutes les fonctions qu'exerce un pasteur d'Église libre. La seule chose qu'une femme ne peut pas faire, c'est célébrer l'eucharistie.

La conception du sacerdoce qu'implique une telle position est celle d'un ordre séparé, dans lequel certains hommes choisis sont solennellement consacrés. L'exclusion des femmes de cette ordination est défendue par une multitude d'arguments, dont certains sont moins convaincants que d'autres. Sans la présence et l'action d'un tel prêtre consacré, affirme-t-on, un culte de sainte cène est irrégulier, voire invalide.

Eh bien, nous pourrions dire que c'est une question qui ne nous concerne pas : nous croyons au sacerdoce de tous les croyants ; nous ne reconnaissons aucun ordre sacerdotal restreint. Serait-il donc en ordre que, dans l'un de nos cultes de sainte cène, une femme rende grâces pour le pain et le rompe avant qu'il soit distribué à l'assemblée ? Je soupçonne que certains de nos frères – peut-être à contrecœur – concéderaient à une femme n'importe quoi d'autre plutôt que cela. (Je m'excuse si je leur fais tort ; mais c'est l'impression que j'ai parfois.) Mais pourquoi ? L'action de grâces et la fraction préparatoire du pain à la table ne sont des actes sacerdotaux que dans la mesure où la personne qui les accomplit le fait en tant que représentante des autres croyants présents, qui exercent leur sacerdoce commun. Mais non en tant que représentante du Christ, qui est réellement présent à sa table et n'a besoin de personne pour le représenter. Pourquoi une femme chrétienne, qui partage notre sacerdoce commun, ne pourrait-elle pas accomplir un tel acte représentatif au nom de ses frères et sœurs dans la foi, tout comme un homme chrétien ? ***Ce n'est pas une question rhétorique ; j'aimerais avoir une réponse biblique.***

Lors de certaines de nos conférences de femmes, m'a-t-on rapporté, des femmes animent avec beaucoup de compétence toutes les autres parties du programme ; mais pour le culte de sainte cène, on juge souhaitable de faire venir un ou deux hommes-alibis pour le présider. Ce n'est pas la faute des organisatrices ; elles savent très bien, cependant, que certaines de leurs sœurs seraient empêchées de participer si leurs responsables spirituels apprenaient que des femmes président le culte de sainte cène.

J. N. Darby n'était certes pas féministe, mais il avait un solide bon sens. Il trouvait un peu inconvenant qu'une femme entonne ne serait-ce qu'un cantique, « mais je n'y vois pas d'objection, ajoutait-il, si elle le fait avec modestie ». Mais lorsqu'on lui demanda si des femmes chrétiennes pouvaient prendre ensemble la cène en l'absence d'hommes, il répondit : « Si trois femmes se trouvaient sur une île déserte, je ne vois pas pourquoi elles ne rompraient pas le pain ensemble, si elles le font en privé. » En cela, il faisait preuve de bon sens. Bien sûr, elles pourraient difficilement le faire autrement qu'en privé si elles étaient seules sur une île déserte ; et il existe d'autres îles désertes qui ne sont pas entourées d'eau.

V. TRADITIONS ET PRATIQUES DES FRÈRES

La mention de J. N. Darby pourrait donner l'impression que le mouvement des Frères – contrairement (par exemple) aux quakers – a eu dès le début tendance à être dominé par les hommes. Je n'oublie pas cette dame d'élite, Theodosia, vicomtesse Powerscourt, mais elle aussi « connaissait sa place ».

Deux facteurs ont entretenu une telle attitude : d'une part la tradition de Haute Église qui a persisté dans notre mouvement (des Frères), d'autre part l'esprit scribal (pour ne pas dire le légalisme) de notre application de l'Écriture.

Il y a eu, il est vrai, des exceptions remarquables. L'assemblée des Frères de la Hohenstaufenstraße, à Berlin, fut fondée par Toni von Blücher (une descendante du compagnon d'armes de Wellington à Waterloo) et quelques femmes animées du même esprit. Lorsqu'un homme rejoignit leur communauté, il était (contrairement à elles) si peu doué que sa présence ne changea rien à leur manière de faire. Et je connais une assemblée des Frères du nord-est de l'Écosse – à Rhynie, dans l'Aberdeenshire – qui, dans le dernier quart du XIXe siècle, persista obstinément à accorder aux femmes comme aux hommes la liberté du ministère. Dans ma jeunesse, j'ai connu une très vieille

dame, Mme Lundin-Brown, qui avait l'habitude de passer l'été dans notre région. Son activité chrétienne remontait bien avant le réveil de 1859, et elle jouissait de la communion des Frères malgré son zèle pour la proclamation publique de l'Évangile. À l'époque où je l'ai connue, elle approchait de ses cent ans et ne pouvait plus poursuivre son activité de prédication, mais elle ne se laissait pas empêcher de participer à haute voix aux réunions de prière dans les assemblées de Frères les plus traditionnelles du nord de l'Écosse. Une vieille dame à la volonté inflexible peut tout se permettre !

Un tel exercice de la liberté était, pour l'époque, atypique dans la plupart des confessions. Mais les attitudes du XIXe siècle ont tendance à perdurer là où elles ne sont pas clairement distinguées des principes du premier siècle.

CONCLUSION

Ce qui a été dit au début de cet essai sur le conditionnement culturel dans les époques antérieures vaut aussi pour notre temps. Nous aussi, nous sommes culturellement conditionnés, seulement nous ne le remarquons pas. Le mouvement de libération des femmes a conditionné non seulement nos pratiques, mais aussi notre vocabulaire. Mais dans une question aussi importante que celle que nous examinons maintenant, il serait regrettable que nous nous laissions influencer, dans notre pensée et notre pratique, par les mouvements contemporains du monde et non par la conduite de l'Esprit. C'est lui qui adresse sa parole libératrice aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui par le ministère de notre Seigneur et de son serviteur Paul. ***Ce ministère, cette parole libératrice, est ancré pour nous dans les pages de l'Écriture : faire un bon usage de l'Écriture signifie écouter ce que l'Esprit, par elle, dit aux Églises du XXe siècle, et écouter tout autant ce qu'il a dit à celles du premier siècle.***

Extrait d'une postface consacrée à F. F. Bruce : bien que sa tradition ecclésiale ne se soit pas précisément trouvée au premier rang du mouvement de libération des femmes, il croyait à la pleine participation des femmes et des hommes à tous les aspects du ministère de l'Église ainsi qu'à tous les domaines de la vie publique et privée. ***« Personnellement, je ne pourrais pas approuver une position qui fait, dans le ministère de l'Église, une différence de principe entre les hommes et les femmes... Si, comme le croient généralement les chrétiens évangéliques, le sacerdoce chrétien est un privilège auquel tous les croyants ont part, il ne peut y avoir aucune raison pour qu'une femme chrétienne n'exerce pas son sacerdoce aux mêmes conditions qu'un homme chrétien. »***

Traduction allemande : Hans-Jörg Ronsdorf, 9 avril 2021 hj-ronsdorf@t-online.de

Source : © 1982 Partnership (<http://www.partnershipuk.org/>). Reproduit avec l'aimable autorisation de l'éditeur.

Mis en forme pour Internet en décembre 2007 par Robert I. Bradshaw.
<http://www.biblicalstudies.org.uk/>

Notes

1. Note du traducteur : nous ne devons pas manier la Bible comme un livre de recettes, comme je l'ai entendu récemment dans une prédication, mais vivre la Parole comme un fil conducteur dans la liberté de l'Esprit et dans une relation vivante avec la Parole vivante (Logos) de Dieu, Jésus le Christ.